



Sommet Union Africaine - Union Européenne 2017
African Union - European Union Summit 2017

29 - 30 Novembre 2017
Abidjan, Côte d'Ivoire

AU-EU/Decl.1(V)

Investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement durable

DECLARATION

1. NOUS, Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), le Président de l'Union africaine (UA) et le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), le Président du Conseil européen, et le Président de la Commission européenne, réunis à Abidjan, les 29 et 30 novembre 2017, à l'occasion de notre cinquième Sommet Union africaine – Union européenne, réaffirmons que la Stratégie commune adoptée il y a dix ans au Sommet de Lisbonne demeure le cadre de notre Partenariat. Nous rappelons les engagements que nous avons pris lors du quatrième (4^e) Sommet Union européenne-Afrique, tenu en avril 2014 à Bruxelles, ainsi que la feuille de route 2014-2017, fondée sur les principes de confiance mutuelle, d'égalité souveraine, d'intégrité et d'interdépendance;
2. Nous nous engageons fermement à travailler ensemble dans le cadre du thème convenu du Sommet : « *Investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement durable* » en vue d'apporter des avantages concrets à nos jeunes populations et aux générations futures. Investir dans la jeunesse est une condition préalable à la construction d'un avenir durable. Fournir aux jeunes les compétences et les opportunités dont ils ont besoin par la mobilisation d'investissements intelligents et ciblés constitue une priorité absolue ; Nous sommes d'accord pour donner à la jeunesse, notamment aux filles et aux garçons, et aux femmes, les moyens de participer à la vie politique, économique et sociale, dans des conditions d'égalité et à la hauteur de leurs ambitions;
3. Nous tenons à bien faire comprendre qu'il est de notre intérêt commun de saisir l'occasion pour changer de paradigme et aller vers un partenariat encore plus fort et mutuellement bénéfique dans un esprit d'appropriation commune, de responsabilité partagée, de réciprocité, de respect, de responsabilité mutuelle et de transparence. En tant que deux Unions, nous soutenons l'unité et l'intégration régionales et parlons d'une seule voix dans la gestion et la mise en œuvre de ce partenariat, dans lequel les Communautés économiques régionales ont leur place. Nous nous engageons à renforcer notre engagement mutuel et à adopter une approche plus coordonnée pour garantir un multilatéralisme efficace par le

renforcement de la coopération UA-UE, à la tribune des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Nous allons également renforcer la coopération trilatérale UA-UE-Nations Unies.

4. Nous affirmons notre volonté de défendre la Souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, et de rejeter les changements anticonstitutionnels de gouvernement ainsi que les interférences dans les processus politiques nationaux par des forces extérieures, en tenant compte de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, le traité de Lisbonne de l'UE et de la Charte des Nations Unies ;
5. Nous prenons note des événements organisés avant le Sommet par les représentants des jeunes, les entreprises, les organisations de la société civile, les autorités locales, les acteurs économiques et sociaux, le Parlement panafricain et le Parlement européen.

Croissance, investissements, infrastructures et compétences

6. Nous soulignons que la création d'un nombre suffisant d'emplois de qualité, qui permettent aux jeunes de bénéficier de moyens de subsistance décentes, est importante pour leur autonomisation et le développement durable au sens large, d'autant plus à la lumière de l'évolution démographique. Nous intensifierons les efforts conjoints pour promouvoir la transformation économique et le développement durable. Nous convenons qu'il est urgent de démultiplier les efforts pour créer des conditions propices aux affaires et aux investissements, et pour libérer et accroître des investissements africains et européens responsables et durables. A cet effet, nous saluons le lancement du Plan européen d'investissement extérieur et du Partenariat pour l'Afrique du G20 qui contribueront à financer et promouvoir les investissements du secteur privé en Afrique. Nous allons promouvoir le commerce intra-africain, encourager une plus grande intégration économique et soutenir la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en Afrique et la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) afin de créer les infrastructures nécessaires à l'interconnexion continentale. Nous prenons note de la quatrième révolution industrielle et de l'impact de ses conséquences sur les économies, de la libération du potentiel de l'économie numérique pour l'Afrique et l'Europe dans la création d'emplois, le renforcement des compétences et le développement économique des jeunes. Des emplois de qualité nécessitent des travailleurs qualifiés. Nous allons approfondir notre collaboration et nos échanges dans l'éducation, l'évolution technologique, les connaissances, les compétences, la recherche ainsi que dans le développement pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de nos économies et lancer des actions innovantes dans les domaines de l'enseignement et de la formation scientifiques, techniques et professionnels, de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat pour accroître la capacité d'insertion professionnelle des jeunes.

Résilience, Paix et Sécurité

7. Nous soulignons que l'Afrique et l'Union européenne font face à des menaces communes à la sécurité. Les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales et régionales ont un impact sur la stabilité de nos deux continents, en particulier, les menaces terroristes croissantes et les activités criminelles transfrontalières. A cet égard, nous reconnaissons la nécessité de renforcer les relations entre l'UA et l'UE et de convenir du principe d'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un document cadre qui permettra de renforcer notre partenariat en matière de paix et de sécurité en tenant compte de la complexité de ces menaces et du besoin de s'attaquer à leurs causes profondes.
8. Nous réitérons notre engagement à la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Nous reconnaissons le succès du déploiement des opérations africaines de soutien de la paix et des missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE. Les efforts et les activités de réforme que déploie actuellement l'UA pour assurer un financement prévisible et durable sont des étapes importantes pour renforcer ce processus.
9. Nous réaffirmons l'importance de soutenir les opérations de paix de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que la possibilité d'utiliser les contributions statutaires pour les opérations de maintien de la paix mandatées par l'UA et autorisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous saluons l'engagement de l'Afrique à contribuer au Fonds pour la paix. Nous reconnaissons et soulignons l'importance d'un soutien continu de l'UE aux activités de paix et de sécurité en Afrique. Nous reconnaissons également le rôle que jouent les organisations régionales africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous supporterons le rôle actif des jeunes et des femmes dans la prévention, la gestion et la médiation des conflits conformément aux agendas de l'UA et des Nations Unies.

Migration et mobilité

10. Nous cherchons à promouvoir une approche positive et constructive des migrations, pour que celles-ci aient lieu en toute sécurité et de manière ordonnée et régulière. En tenant compte et en complétant les cadres de dialogue existants, nous nous engageons à approfondir notre coopération et nos échanges sur les migrations et la mobilité de manière renforcée et régulière entre l'Afrique et l'Europe. Nous exprimons notre ferme engagement politique à nous attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé. Nous soulignons l'importance de gérer efficacement les migrations irrégulières dans un esprit de partenariat authentique et de responsabilité partagée, dans le plein respect du droit national, du droit international et des obligations des droits de l'homme afin de maximiser le potentiel de développement pour l'Afrique et l'Europe.

Gouvernance

11. Nous nous félicitons des progrès réalisés en matière de respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. L'intégrité des élections et le respect des constitutions nationales sont des paramètres démocratiques importants. Nous soulignons la nécessité d'accroître la confiance dans les processus démocratiques et poursuivrons notre coopération dans les domaines de la gouvernance efficace, inclusive et responsable à tous les niveaux et de la lutte contre la corruption. Nous reconnaissons que nos sociétés civiles ainsi que nos médias et nos institutions démocratiques ont un rôle important à jouer ;
12. La bonne gouvernance joue également un rôle essentiel dans la création d'un environnement propice à l'investissement. Nous sommes par conséquent, résolus à renforcer la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales comme convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous nous félicitons des efforts déployés par les États membres de l'UA pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales pour le développement durable de l'Afrique.

Changement climatique et gestion des ressources naturelles

13. Nous demeurons attachés à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et le Plan d'action de Marrakech adopté lors de la COP22, en tenant compte des engagements pris en 2009 à Copenhague en matière de financement de la lutte contre le changement climatique avec pour objectif d'atteindre 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020, afin d'aider les pays en développement à faire face au changement climatique. Nous nous engageons également à investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du risque climatique, la gestion et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que dans la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. À cette fin, nous nous engageons à mener des efforts conjoints, également au niveau mondial. Nous soulignons également l'importance de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables, et nous appuierons l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI) et approfondirons notre alliance stratégique grâce au Partenariat UA-UE sur l'Énergie (PUUE).

Priorités stratégiques

14. Pour la période allant jusqu'au prochain Sommet, nos priorités stratégiques concerneront les domaines ci-après :
 - **Investir dans les personnes - l'éducation, la science, la technologie et le développement des compétences ;**
 - **Renforcement de la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance ;**
 - **Migrations et mobilité;**
 - **Mobilisation des investissements pour la transformation structurelle durable de l'Afrique.**

15. Nous nous appuyerons sur les résultats déjà obtenus dans le cadre de notre partenariat depuis 2007. Nous prenons note des politiques importantes élaborées depuis lors, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, notamment le principe de ne laisser personne derrière et les Objectifs de développement durable (ODD), le programme d'action d'Addis-Abeba, l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique, l'Agenda 2063 de l'UA, le Document final de Nairobi sur l'efficacité du développement ainsi que la Stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité et le Nouveau consensus européen sur le développement. Toutes ces politiques nous guideront dans nos futurs travaux et nous nous engageons à les mettre en œuvre de façon efficace. Nous nous en inspirerons et ferons également recours, entre autres, aux principes et valeurs de l'Accord de partenariat de Cotonou lors de toutes les négociations à venir et de la conclusion d'un cadre qui succédera au présent Accord. Il s'agit là d'une occasion unique de développer la relation entre l'Afrique et l'Europe sur une base plus large et de promouvoir un partenariat d'un niveau plus approfondi, qui rayonnera sur la scène mondiale ;
16. Nous nous engageons à mettre en œuvre la disposition convenue stipulée dans les domaines prioritaires stratégiques communs indiqués ci-après.

Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

17. Nous nous engageons fermement à mobiliser les ressources financières et techniques pour soutenir les projets prioritaires communs, en utilisant des instruments et mécanismes appropriés dûment intégrés, dans le contexte de la relation unique entre l'Afrique et l'UE, notamment en termes d'échanges commerciaux, d'investissement, de développement et de la paix et de la sécurité ;
18. Nous apprécions et encourageons les efforts consentis par les Etats membres de l'UE pour atteindre collectivement la cible de 0,7% de leur RNB à consacrer à l'aide publique au développement. Nous notons et encourageons les efforts déployés par les États membres de l'UA pour donner suite à la décision du Sommet de l'Union africaine d'introduire un prélèvement de 0,2% sur les importations admissibles pour le financement de l'Union. Nous saluons en outre les efforts consentis dans le cadre de l'augmentation des recettes intérieures.
19. Nous réitérons notre détermination à donner un nouvel élan à notre Partenariat à travers la mise en place de mécanismes et de structures conjoints efficaces et inclusifs, y compris la tenue de réunions ministérielles conjointes annuelles ;
20. Nous demandons aux deux Commissions d'élaborer un plan d'action dans les trois mois suivant l'adoption de la présente Déclaration ; ce qui donnera lieu à la tenue de réunions de travail bilatérales pour identifier les projets et programmes que les deux parties conviennent de mettre en œuvre dans le cadre des domaines prioritaires communs de coopération UA-UE et de mettre en place un mécanisme de suivi conjoint ;

Dispositions finales

21. Nous nous réunirons à nouveau à l'occasion de notre sixième Sommet dans un pays de l'Union européenne ;
22. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance au Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Alassane Ouattara, et au gouvernement ainsi qu'au peuple ivoirien pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité qu'ils nous ont réservés et l'excellente organisation du 5^{ème} Sommet Union Africaine - Union Européenne.

DOMAINE PRIORITAIRE STRATÉGIQUE COMMUN UN (1)
Investir dans les personnes – l'éducation, la science, la technologie et le développement des compétences

23. Nous reconnaissons l'importance de la jeunesse, en particulier des filles et des jeunes femmes, et de ceux qui vivent dans des environnements fragiles, d'avoir accès aux connaissances et aux compétences qui leur permettent d'être des citoyens actifs dans leur pays, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA visant à tirer parti du dividende démographique par l'investissement dans la jeunesse. Nous convenons de l'importance de l'entrepreneuriat des jeunes pour mieux lier l'éducation et les compétences à l'emploi et pour libérer le potentiel offert par la recherche et l'innovation, ainsi que par le développement technologique et l'économie numérique ;
24. Nous convenons d'intensifier nos efforts dans les zones urbaines et rurales pour garantir un accès universel, inclusif et équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, du préscolaire à l'enseignement supérieur, et à tous les enfants et les jeunes, en particulier les filles ;
25. Nous soulignons l'importance de compléter l'éducation par la fourniture de services de santé essentiels, en particulier, l'accès à la santé sexuelle et reproductive, et la promotion du bien-être des jeunes afin de renforcer au maximum le potentiel des populations importantes de jeunes ;
26. Nous convenons d'appuyer l'employabilité (y compris le travail indépendant) et appelons donc à améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle, pour permettre aux apprenants, notamment aux femmes et aux filles d'acquérir des compétences, des aptitudes et des comportements appropriés et dynamiques qui correspondent aux besoins et aux opportunités actuels et futurs du marché du travail ;
27. Nous soutenons, à cet égard, les initiatives concrètes en matière de reconnaissance des qualifications, de partenariats entre institutions et de mobilité des jeunes étudiants, collaborateurs et chercheurs, notamment des femmes et des filles, et favorisons le partenariat entre institutions afin d'accroître et de transférer les connaissances et la technologie et de renforcer les liens entre les deux continents ;
28. Nous convenons également de développer des actions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la formation scientifiques, techniques et professionnelles, de l'apprentissage en milieu professionnel et de l'apprentissage non formel des jeunes, notamment en réunissant les initiatives réussies dans les deux continents et en associant le secteur privé, en particulier le secteur tertiaire ;
29. Nous convenons d'intensifier nos efforts en matière de recherche et d'innovation pour le développement durable, notamment en lançant un partenariat sur le

changement climatique et l'énergie durable, et en approfondissant la collaboration entre chercheurs et innovateurs sur nos deux continents ;

30. Nous reconnaissons la culture comme un instrument pertinent pour établir des liens entre les personnes, notamment les jeunes, et un moteur pour le développement économique et social durable. Nous encouragerons les politiques visant à soutenir le dialogue interculturel ainsi que la production artistique et culturelle émergente et innovante, tout en promouvant et en préservant toutes les formes d'art des sociétés respectives. Nous soutiendrons les jeunes travaillant dans les industries créatives ;
31. Nous soutenons les partenariats des acteurs sur le marché du travail, avec un accent particulier sur de saines relations professionnelles et le dialogue social, en tant que moyens de promouvoir des emplois de qualité et de renforcer la productivité, et par extension, d'assurer une plus grande égalité et une croissance inclusive ;

DOMAINE PRIORITAIRE STRATEGIQUE COMMUN DEUX(2)

Renforcement de la résilience, de la paix, de la sécurité et de la gouvernance

A. Résilience

32. Nous reconnaissons que la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance sont intimement liées et nous mettrons tout en œuvre pour tirer parti du lien entre eux ;
33. Nous renforcerons notre état de préparation pour détecter, prévenir et répondre aux épidémies et autres menaces – telle que la résistance antimicrobienne – en particulier à travers le soutien au Centre africain de prévention et de contrôle des maladies, le renforcement des systèmes de santé, le renforcement des capacités de préparation et d'intervention aux situations d'urgence ainsi que le soutien à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable ;
34. Nous œuvrerons de concert à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la résolution des conflits violents et des crises, notamment en tenant compte du lien entre l'humanitaire et le développement. Nous prenons note de la création et de l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine adoptée par la décision référencée Assembly/AU/Dec 604 (XXVI), en tirant parti des expériences positives, notamment celles de l'UE ;
35. Nous convenons de déployer des efforts pour stopper et inverser la dégradation de l'environnement, qui peut avoir des conséquences potentiellement importantes pour le développement durable, notamment en ce qui concerne la sécurité et les migrations, le renforcement des capacités d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique et des chocs environnementaux y afférents, et d'accroître la résilience à la dégradation de l'environnement, à la désertification, aux menaces pour la santé et aux crises humanitaires, en s'attaquant aux facteurs de vulnérabilité. Nous ferons la promotion de l'utilisation des technologies et des

données spatiales telles que le programme européen pour l'observation et la surveillance de la Terre (Programme Copernicus) pour fournir des informations et le projet GMES-Afrique ;

36. Nous reconnaissons que le changement climatique est l'une des menaces qui pèsent le plus sur la réalisation du développement durable à l'échelle mondiale. Nous sommes attachés à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et, en tant que partenaires de la CCNUCC, continuerons à renforcer la résilience aux effets du changement climatique et à poursuivre la promotion de faibles émissions de carbone et de la résistance aux changements climatiques dans tous les domaines du partenariat UA-UE ;
37. Nous nous engageons à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le trafic de la faune sauvage et à promouvoir une gestion adéquate et durable des ressources naturelles ;
38. Nous favoriserons la prise en compte et l'intégration des facteurs relatifs aux changements climatiques et à la gestion durable des ressources naturelles dans nos politiques et nos actions, notamment en matière de prévention de conflits, de médiation et des processus de consolidation de la paix. Nous nous appuierons sur des initiatives importantes, telles que l'Accord de Paris sur le changement climatique et la prévention des conflits et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;

B. Paix et sécurité

39. Nous maintiendrons la paix et la sécurité au cœur de notre partenariat pour un développement durable, la prospérité et la résilience des sociétés. Nous soutenons l'ambitieux programme de l'Afrique visant à « faire taire les armes à l'horizon 2020 ». Par conséquent, nous maintenons l'accent sur les personnes et sur le renforcement de la sécurité humaine. Nous reconnaissons que les jeunes constituent souvent la majorité de la population des pays touchés par les conflits armés.
40. Notre partenariat a pour but de renforcer le dialogue et la coopération institutionnelle. Dans ce cadre, nous prenons la résolution de soutenir la mise en œuvre des « Solutions africaines aux problèmes africains », tel que prévu dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et qui accorde la priorité à l'aspiration de l'Afrique à un continent en paix et en sécurité.
41. Nous reconnaissons la coopération fructueuse entre l'UA et l'UE qui contribue à la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.
42. Nous reconnaissons le succès du déploiement des opérations de soutien à la paix par l'UA et des missions de l'UE, et nous saluons la contribution des États africains et européens aux opérations de paix de l'ONU. Nous soulignons l'importance d'un financement durable et prévisible pour les opérations de soutien à la paix de l'UA.

Nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie en luttant pour préserver la paix.

43. Nous prendrons des initiatives résolues et coordonnées pour s'attaquer aux causes profondes des conflits violents et des crises, notamment en travaillant de concert avec l'ONU et les membres de la Communauté internationale pour assurer le financement du Fonds pour la paix de l'Union africaine.
44. Nous encouragerons et intensifierons les échanges, l'expertise, le renforcement des capacités et le partage d'expériences dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation dans toutes ces formes, y compris le soutien financier et opérationnel aux organisations et groupes terroristes, le financement du terrorisme et soutiendrons les efforts actuels de lutte contre le terrorisme, en soutenant notamment la Force multinationale mixte (MNJTF), ainsi que la Force conjointe du G5 Sahel et de l'AMISOM.
45. Nous encouragerons vivement les initiatives régionales, interrégionales et mondiales coordonné dans le domaine de la prévention des crises et des conflits, de la médiation et de la diplomatie préventive, ainsi que de la reconstruction et du développement post-conflit.
46. Nous renforcerons notre coopération et notre partenariat, y compris par des consultations entre nos deux continents voisins, pour résoudre d'autres problèmes de paix et de sécurité tels que, entre autres, le trafic, la production et la consommation illicites de drogues, les mercenaires, les enfants soldats, la traite des êtres humains et le trafic, l'utilisation illicites d'armes, l'exploitation illégale et la gestion non durable des ressources naturelles, l'impact du changement climatique, l'insécurité maritime et d'autres défis liés à la gestion des ressources maritimes et des ressources naturelles, ainsi que les tensions internes.
47. Nous œuvrerons également à la promotion des programmes Femmes, Paix et Sécurité et Jeunesse, Paix et Sécurité et renforcerons le rôle actif que jouent les jeunes et les femmes dans la prévention et la résolution des conflits, la consolidation de la paix et le maintien de la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'aux politiques et décisions de l'UA et de l'UE.

C. Gouvernance

48. Nous soutenons l'aspiration et l'engagement de l'Union africaine à promouvoir la gouvernance démocratique et les droits de l'homme à travers l'Architecture de gouvernance africaine (AGA), renforçant ainsi les liens entre l'AGA et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA).
49. Nous encouragerons activement une gouvernance responsable, transparente, inclusive et réactive, conformément aux instruments internationaux pertinents.

Ceci permettra d'attirer et de protéger les investissements et de fournir un cadre fiable pour l'entrepreneuriat ;

50. Nous nous engageons à un partenariat axé sur les peuples dans le cadre duquel les citoyens, en particulier les jeunes et les femmes ainsi que les autres parties prenantes du partenariat participent activement au développement social, économique et politique et dans lequel les institutions sont responsables, inclusives et transparentes, et en ce qui concerne la prestation de services publics efficaces et efficaces, y compris le renforcement continu de l'enregistrement civil numérique et des statistiques de l'état civil (CRVS) et le droit à la délivrance des certificats de naissance selon la législation nationale applicable comme des exigences indispensables pour créer des sociétés durables et résilientes. À cet égard, il faut recourir davantage aux solutions de la cybergouvernance.
51. Nous reconnaissons le rôle important que jouent les administrations des autorités locales et la nécessité de renforcer leurs capacités et de développer des outils qui peuvent les aider à cet égard, tout en améliorant la coordination entre les niveaux local, régional et national, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans le respect total des systèmes nationaux de gouvernance.
52. Nous nous engageons à un dialogue politique mutuellement respectueux, équitable, constructif et sur un pied d'égalité et afin de renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'Homme conformément à la disposition de la Charte des Nations Unies, à l'Acte constitutif de l'Union africaine et les cadres de gouvernance y afférents, ainsi qu'au traité de Lisbonne de l'UE.
53. Nous allons collaborer pour veiller à ce que la mise en œuvre du Plan d'Action décennal de la Décennie Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples soit couronnée de succès.
54. Nous confirmons notre attachement à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions de leurs conférences d'examen. Nous maintenons également notre engagement envers les questions relatives à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation conformément aux dispositions de l'ODD (5), aux législations nationales ; et pour l'Afrique, le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo). Dans ce contexte, nous réaffirmons notre engagement à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, la réduction des inégalités et l'édification de sociétés pacifiques et inclusives.
55. Nous déclarons de nouveau notre rejet de l'impunité et réaffirmons notre détermination à la combattre aux niveaux national, régional et international. Nous nous engageons à renforcer le dialogue politique sur la justice pénale internationale, en particulier sur la question de la compétence universelle, dans les forums convenus entre les deux parties.

56. Nous reconnaissons la nécessité d'accroître la confiance dans les processus démocratiques et nous poursuivrons notre importante coopération sur l'observation des élections et notre dialogue sur un bon nombre de questions relatives à la gouvernance démocratique sur les deux continents avec un accent particulier sur le rôle de la jeunesse.
57. Nous nous engageons à conjuguer nos efforts pour lutter contre la corruption dans les secteurs privé et public de nos deux continents et à promouvoir une coopération internationale conforme aux normes internationales reconnues pour lutter contre les flux financiers illicites, l'évasion et la fraude fiscales et pour renforcer le recouvrement des avoirs afin de favoriser le développement durable, en particulier, conformément à la déclaration de la Conférence de l'Union africaine consacrant le thème de l'Année 2018 à « la victoire sur la corruption : un chemin durable pour la transformation de l'Afrique ».
58. Nous sommes déterminés à renforcer davantage la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources nationales, tel que convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous soutenons les principes de l'Initiative fiscale d'Addis Abeba et encourageons les États membres de l'UA et de l'UE à la rejoindre. Nous notons et encourageons les efforts collectifs des États membres de l'UE pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7% du RNB à l'aide publique au développement en tant que source essentielle de financement du développement pour l'Afrique dans le cadre du programme de financement du développement.
59. Nous allons promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et la conduite responsable des affaires au sein des multinationales, conformément aux normes internationales, en particulier aux principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les droits de l'homme.

DOMAINE PRIORITAIRE STRATEGIQUE COMMUN TROIS (3)

Mobilisation des investissements pour la transformation structurelle durable de l'Afrique

60. Nous exprimons la volonté politique ferme et sans équivoque de renforcer les efforts communs pour faire progresser la transformation et le développement économique, avec l'objectif de créer une croissance inclusive et durable et des emplois plus nombreux et meilleurs, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans le respect des normes du travail convenues au niveau international, et dans des conditions de travail décentes.
61. Nous nous engageons à promouvoir des capitaux publics et privés responsables et durables et, à cet égard, nous saluons le lancement du Plan européen d'investissement extérieur, mécanisme de financement intégral destiné à attirer les investissements des institutions financières et du secteur privé, qui complètera d'autres instruments de réduction de risque similaires. Ce programme sera axé sur la recherche de la valeur ajoutée, l'investissement humain et les secteurs qualifiés offrant un potentiel plus élevé de création d'emplois durables, à faibles émissions de gaz à effet de serre, résistants au climat et favorables à un développement

résilient et durable, tels que l'agriculture, l'agro-industrie, la fabrication, l'économie des océans, l'économie circulaire, l'énergie durable et l'industrie du numérique. Il aidera ainsi les pays africains à mettre en œuvre leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) à l'Accord de Paris.

62. Nous reconnaissons aussi pleinement qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre en place le cadre d'affaires approprié pour attirer des investissements responsables et durables. Nous renforcerons nos efforts en faveur des entrepreneurs, des petites et moyennes entreprises et des start-ups, en accordant une attention particulière aux femmes, notamment aux constructeurs d'écosystèmes en Afrique, conformément à la Stratégie pour le développement industriel accéléré en Afrique (AIDA) et le Premier programme quinquennal prioritaire sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2016-2020).
63. Nous saisissons les opportunités qu'offrent l'évolution technologique et l'économie numérique, en continuant notamment à collaborer dans les domaines concernant les cadres juridiques et réglementaires mesurables en matière de TIC, y compris la cybersécurité et la biométrie, en appuyant les investissements dans les infrastructures numériques, et l'intégration du numérique comme un catalyseur pour accroître l'efficacité et l'efficacité des interventions dans tous les secteurs.
64. Nous favoriserons les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique, notamment en établissant un dialogue structuré avec le secteur privé européen et africain et en renforçant davantage les relations commerciales mutuellement bénéfiques entre l'UE et l'Afrique. En particulier, nous veillerons à ce que les arrangements commerciaux UA-UE soient complémentaires et soutiennent le programme de transformation commerciale et structurelle de l'Union africaine, d'autant plus qu'elle s'emploie maintenant à mettre en place une Zone de libre-échange continentale (ZLEC).
65. Nous continuerons de promouvoir le commerce intra-africain et de promouvoir une plus grande intégration économique, notamment en développant une connectivité durable sur la base du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), les programmes du NEPAD et les projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA, l'Initiative des présidents, leaders désignés pour assurer la promotion des infrastructures du NEPAD (PICI). Nous allons également continuer de promouvoir la pleine mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 en vue d'établir et de renforcer un marché unique du transport aérien en Afrique.
66. Nous nous engageons à produire des résultats sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine des énergies renouvelables (IAER), en soutenant notamment le renforcement des partenariats entre les secteurs privés européen et africain, ainsi que l'engagement des secteurs public et privé des deux continents afin de stimuler les investissements dans la production d'énergie durable et l'accès à l'énergie dans les zones urbaines et rurales d'Afrique.

67. Nous nous engageons à soutenir le Plan d'activités de l'UA pour la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) – Déclaration de Malabo 2017-2021 et autres grands domaines d'accords signés lors de la conférence des ministres de l'Agriculture UA-UE de juillet 2017 afin de promouvoir la production et la productivité agricole en Afrique, en accordant toute l'attention requise aux dimensions environnementales et sociales du développement durable, et à développer des chaînes de valeur agricole et agro-industrielles. Nous travaillerons ensemble pour saisir les opportunités de marché pour la production alimentaire africaine et de moyens de subsistance durables, sociaux et écologiques, notamment à travers le développement de chaînes de valeur durables et justes, et à travers les accords commerciaux applicables de l'UE. Nous renforcerons les capacités d'accès aux marchés principalement pour les jeunes agriculteurs, les petits exploitants et les familles d'agriculteurs, soutiendrons les partenariats, renforcerons les relations commerciales agricoles UA-UE par le biais d'une plateforme agroalimentaire UA-UE et favoriserons la pleine mise en œuvre des APE. En outre, nous renforcerons la formation technique et professionnelle dans le domaine des activités entrepreneuriales agricoles et agroalimentaires durables, et nous appuierons la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'UA pour le développement d'indications géographiques en Afrique.
68. Nous améliorerons les connaissances maritimes et le développement de l'économie bleue durable, conformément à la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050).

DOMAINE PRIORITAIRE STRATEGIQUE COMMUN QUATRE (4) **Migration et mobilité**

69. Nous reconnaissons que la Déclaration de New York de 2016 des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants offre un bon cadre politique pour traiter les mouvements massifs de réfugiés et de migrants, et nous réitérons notre engagement commun à œuvrer à l'élaboration de pactes mondiaux solides, équilibrés et inclusifs sur la migration et les réfugiés dans la perspective de renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination.
70. Nous exprimons notre ferme engagement politique à nous attaquer aux causes profondes des migrations et à gérer efficacement les migrations dans un esprit de partenariat authentique, de responsabilité commune et dans le respect total des lois et obligations internationales et des droits de l'Homme dans l'optique de maximiser le potentiel de développement de l'Afrique et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée à la participation des jeunes et de la diaspora.
71. Prenant en compte, et en complément des dialogues existants (à savoir le Plan d'action conjoint de La Valette et les Processus de Rabat et de Khartoum et l'Initiative de la Corne de l'Afrique de l'UA sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants) nous nous engageons à renforcer la coopération et le dialogue sur la

migration et la mobilité en élaborant un cadre conjoint pour le renforcement du dialogue continental sur la migration et la mobilité.

72. Nous réitérons la nécessité d'empêcher les déplacements dangereux et de sauver des vies en luttant contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et en dissuadant les migrations irrégulières – en nous penchant sur la vulnérabilité particulière des femmes, des jeunes et des enfants, y compris ceux qui sont non accompagnés ou séparés de leurs familles.
73. Nous soulignons que des efforts supplémentaires devraient être fournis pour davantage développer des voies d'accès à la migration régulière, y compris la migration des travailleurs (notamment dans le cadre du Programme conjoint sur la migration des travailleurs) et la mobilité des entrepreneurs, des étudiants et des chercheurs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé. Nous soulignons l'importance de travailler conjointement et rapidement sur toutes les questions liées à la migration irrégulière, conformément au droit international, à l'Acte constitutif de l'UA, à ses règlements et instruments, y compris le retour, la réadmission et la réintégration des nationaux, conformément aux droits et aux normes internationaux, au principe de non-refoulement et aux procédures légales, internationales pertinentes applicables. Nous convenons de privilégier le retour volontaire et réaffirmons que tous les retours doivent être effectués dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.
74. Nous réitérons notre engagement commun à fournir une assistance aux personnes qui fuient les conflits et la persécution, notamment les personnes déplacées, et reconnaissons que la grande majorité des réfugiés africains sont sur le continent africain. Nous poursuivrons nos efforts pour fournir une protection conforme aux normes internationales, créer des opportunités pour les réfugiés et les communautés d'accueil et trouver des solutions durables. Nous continuerons de soutenir la mise en œuvre du Cadre global d'intervention en faveur des réfugiés (CRRF).
75. Nous convenons de soutenir davantage l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR), comme point focal pour l'envoi de fonds en Afrique pour tous les parties prenantes, et le centre par l'intermédiaire duquel l'assistance technique et le renforcement des capacités en matière d'envois de fonds seraient fournis aux organisations des États membres de l'Union africaine ; et de continuer à promouvoir des transferts de fonds moins chers, plus sûrs, plus conformes aux lois et plus rapides et faciliter l'utilisation des envois de fonds pour des investissements nationaux productifs en Afrique ainsi que le développement social et économique.

Coopération sur la scène mondiale

76. Dans notre volonté de promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles avec les Nations Unies, nous travaillerons ensemble pour assurer une participation effective et une coopération renforcée dans les instances internationales, notamment les Nations Unies, le G20 et toutes les institutions multilatérales, et pour consolider le

dialogue politique de haut niveau afin d'adopter une approche plus coordonnée et des positions convergentes dans les négociations internationales.

77. Nous allons promouvoir un multilatéralisme efficace et une coopération trilatérale car nous sommes conscients du rôle des institutions multilatérales dans le domaine de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance mondiale et le développement. À cet égard, nous convenons de poursuivre une coopération et un dialogue constructifs dans le cadre des réformes institutionnelles globale des institutions multilatérales en cours, en particulier les trois volets de la réforme de l'ONU lancée par le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que la redynamisation de l'Assemblée générale des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.
78. Nous nous engageons à promouvoir la bonne gouvernance au sein des institutions mondiales pour les rendre plus responsables, représentatives, équilibrées, efficaces, inclusives, participatives et transparentes.
79. Nous nous engageons à promouvoir le dialogue des civilisations et la tolérance en tant qu'éléments de la paix mondiale.